

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Informations fournies conformément à l'article 13.1 de la Loi française n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGECE) :

Montre :

Contient une substance extrêmement préoccupante: plomb. Des composants internes inaccessibles de la montre contiennent une faible quantité de plomb. Cette présence est techniquement nécessaire et autorisée en accord avec la législation en vigueur.

Documents accompagnants :

Majoritairement recyclables.

Mise à jour : 01.01.2023